



Renseignements prestation et 2ème pillier

Par **Annier**, le **23/07/2020** à **16:41**

Bonjour, je suis en procédure consentement mutuel, contrat séparation de biens, mon avocate me propose une belle somme à demander prestation compensatoire et elle me demande de renoncer au 2ème pillier ??? Je me suis un peu renseigné en Suisse et on me dit que la prestation en France c'est une chose et le 2ème pillier c'est autre chose dans un autre pays, pouvez vous svp, m'indiquer ce que je dois dire à mon avocate, je ne veux pas être malhonnête et profiter, mais si j'ai des droits en France et en Suisse je vais m'en servir. Et une deuxième question svp, à quelle moment je dois demander en Suisse pour le 2ème pillier, pendant la procédure où après ? Aidez moi svp, je suis perdue (mon avocate m'a fait la réflexion on peut pas toucher des 2 cotés et votre mari c'est pas rotchild. .. Je trouve sa très déplacé on attend autre chose de son avocat. Merci à vous. Cordialement